



ACQUISITION D'UNE ŒUVRE D'ART POUR LE SQUARE AIMÉ CÉSAIRE



DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES



AUBERVILLIERS



SOMMAIRE

02. Contexte

03. Objet de l'appel à candidature

05. La volonté d'un espace artistique et mémoriel dans le respect d'un site dédié à la biodiversité en ville

07. Conditions de l'acquisition de l'oeuvre

08. Calendrier

09. Dossiers de candidature

10. Sélection de l'oeuvre

I - Contexte

Ville dotée d'une forte identité culturelle, Aubervilliers (97.700 habitants) a su attirer et fidéliser de nombreux artistes plasticiens. Si des mesures d'incitation telles que la construction et la mise en location d'un parc d'ateliers-logements ont facilité historiquement l'installation d'artistes dans la ville, on note depuis plusieurs années le renforcement d'initiatives institutionnelles ou privées qui dessinent un nouveau paysage dans le domaine des arts plastiques.

C'est ainsi que l'on assiste à l'émergence sur notre territoire de nouvelles formes d'organisation telles que les Artist Run Spaces (Le Houloc, Placement produit), que viennent compléter des regroupements d'ateliers sous forme collective parmi lesquels on peut citer : la Villa Mais d'ici, Opaz ou POUSH. Des structures de production et/ou de diffusion de l'art contemporain parmi lesquelles les Laboratoires, le CAPA, la galerie Ygrec viennent renforcer l'attractivité de la ville notamment pour de jeunes artistes.

Au titre de ses missions d'accompagnement des acteurs culturels, la Ville veille à mettre en œuvre un ensemble de projets articulés : expositions dans l'espace public, ateliers portes ouvertes, fonds municipal d'art contemporain dans l'objectif de promouvoir la création artistique locale et de la faire connaître au plus grand nombre.

Consciente des fortes mutations urbaines en train de s'opérer, la Ville a également à cœur d'enrichir et de protéger son patrimoine, dans lequel la création contemporaine a toute sa place.

II - Objet de l'appel à candidatures

Avec sa nouvelle station de métro Aimé Césaire et, juste à côté, son square du même nom, la Ville d'Aubervilliers souhaite aujourd'hui honorer la mémoire de cet écrivain et homme politique français, à la fois député, maire, poète, dramaturge et essayiste.

Il est également question de valoriser ses combats, toute sa vie et sous toutes ses formes, contre le racisme et la ségrégation. Fondateur et représentant majeur du mouvement littéraire de la négritude — avec Léopold Sédar Senghor, Léon-Gontran Damas et Maryse Condé — anticolonialiste résolu, il mène en parallèle une carrière politique en tant que député de la Martinique et maire de Fort-de-France durant cinquante-six années consécutives, de 1945 à 2001.

D'autre part, bien que des progrès importants aient été réalisés dans de nombreux domaines, nos sociétés demeurent en proie à la discrimination, au racisme et aux inégalités. Aucun des défis complexes et multiformes de notre époque ne peut être relevé efficacement sans inclusion. Les souffrances éprouvées par des millions de pauvres, de femmes, de jeunes, de migrants et de minorités privées de leurs droits ou victimes d'actes de ségrégation révèlent cette réalité au quotidien.

Dans ce contexte globalisé et turbulent, la Ville d'Aubervilliers souhaite donner à voir le fait que la pensée et le combat d'Aimé Césaire restent toujours d'actualité et souhaite promouvoir le message d'un vivre ensemble dans le respect de nos différences de sexe, de race, de langue, de religion et de culture mais, également, dans le respect universel de la justice et des droits humains, deux principes sur lesquelles se fondent cette coexistence.

A travers de cet appel à projets artistiques et cette thématique, la Municipalité souhaite faire de l'espace public un espace d'expression artistique.

L'appel à projet laisse une grande liberté d'interprétation de la thématique et du/des format(s) aux candidats. Durable et pérenne, les créations proposées dans le cadre de l'appel à projets devront donc pouvoir prendre place dans l'espace public, et plus particulièrement au sein du square Aimé Césaire. L'œuvre proposée devra respecter dans ce cadre les préconisations techniques du service parcs et jardins de Plaine Commune.

Porté par les élus de la collectivité, ce projet tend à soutenir la création artistique mais également à développer des actions de médiation. Il est donc demandé aux candidats d'intégrer à la création de l'œuvre des actions d'éducation artistique et culturelle autour du processus de création de l'œuvre et de la thématique, à savoir le travail de mémoire de la personnalité d'Aimé Césaire, de l'abolition de l'esclavage et les combats contre le racisme et les ségrégation.

Cet appel à projets vise à faire dialoguer la création artistique contemporaine avec les habitants du territoire. Les candidats ont donc pour mission d'intégrer les habitants à leur projet dans une dynamique d'échange et de partage, soit dans le temps de la création, soit dans le temps de son installation sur site. Un ou plusieurs temps d'échange se tiendront sur la période pour permettre à l'artiste de rencontrer les habitants d'Aubervilliers.

L'appel à candidature constitue également une mesure de soutien aux artistes plasticiens, dont l'économie a été particulièrement fragilisée depuis le début de la crise sanitaire. Cet appel à candidature s'adresse à des artistes professionnels de tout horizon artistique.

III - La volonté d'un espace artistique et mémoriel dans le respect d'un site dédié à la biodiversité en ville

L'œuvre devra également s'intégrer en respectant l'environnement du square Aimé Césaire. Situé le long des berges du Canal Saint-Denis, l'enjeu actuel est de le préserver et le restaurer par la réintroduction d'un chapelet d'espaces végétalisés et ouverts permettant la création d'habitats écologiques.

Avec la réalisation notamment des deux triangles de végétation, la plantation d'arbres et de semis de prairies mésophiles, le square Aimé Césaire est l'un des lauréats de l'appel à projets lancé conjointement par la Ville d'Aubervilliers, la Métropole du Grand Paris et le programme Nature 2050 pour préserver et restaurer de la biodiversité en ville.

Le site envisagé pour la future œuvre se trouve à l'entrée nord du square qui permet un accès par les voies sur berges du canal. L'emprise sur laquelle pourrait être installée l'œuvre est délimitée sur ses bords les plus longs par les grilles du square le long de la voie sur berge et par un muret d'un mètre de hauteur qui longe l'allée centrale du square. La partie sud de l'emprise s'ouvre sur le square avec du mobilier urbain (tables & chaises longues).





IV - Conditions de l'acquisition de l'oeuvre

La présente demande consiste à concevoir et réaliser une proposition artistique pour le site du Square Aimé Césaire en respectant la thématique proposée. La demande s'adresse à un artiste ou à un collectif d'artistes. Les artistes sont libres de recourir aux techniques d'expression de leur choix. Une technique permettant d'assurer à l'œuvre une durabilité, un faible niveau d'entretien, un abord sans risque pour les usagers et l'œuvre et une gestion non complexe devront être privilégiés.

Pour la première phase de sélection des candidats, il convient de présenter :

- Une note d'intention libre
- Une esquisse du projet imaginé par l'artiste
- Les références de l'artiste ou du groupe d'artistes
- Les éléments de l'appel à projet téléchargeables sur le site de <https://marches.maximilien.fr>

La remise de l'acte de candidature devra intervenir **avant le 30 septembre 2024.**

A l'issue de la phase de candidature, deux à quatre candidats seront retenus. Il conviendra pour ces derniers de présenter de façon aussi précise que possible la méthodologie utilisée, la / les technique(s) d'expression, les éventuelles contraintes :

- Des esquisses précises et une prévisualisation du projet in situ
- Le calendrier et la durée de l'intervention (nombre de jours)
- Les précautions particulières devant le cas échéant être prises lors de l'intervention (périmètre de sécurité, etc.)
- Les outils et matériaux mobilisés pour la réalisation de la proposition artistique (fiche technique)
- Les besoins techniques mobilisés par l'artiste, à sa charge, pour la réalisation (échafaudage, nacelle, échelle, etc.)
- Adéquation avec la thématique
- Qualités artistiques de l'œuvre
- Originalité de l'œuvre
- Prix de l'œuvre

Les candidats sélectionnés pour la seconde phase recevront un montant de 1 000,00 € TTC (mille euros TTC).

L'appel à candidatures est doté pour l'année 2024 d'un budget de 17 000 € TTC (dix-sept mille euros TTC). Ce budget comprend à la fois la création, et les coûts d'installation de l'œuvre.

La demande comprend la conception et la réalisation de l'intervention artistique. La question des droits sera traitée dans le cadre d'une convention entre la Ville et l'artiste retenu.

L'artiste retenu à l'issue du second jury sera informé par courrier et se verra proposer un contrat relatif à l'exploitation de l'œuvre par la Ville.

V – Calendrier

- 30 juillet 2024 : diffusion de l'appel à projet
- 30 septembre 2024 : date limite de candidature.
Les candidats devront produire une note d'intention succincte et libre, des esquisses du projet et leurs références
- Du 1er au 7 octobre : sélection de 2 à 4 candidats par le jury
- 9 octobre 2024 : début de la seconde phase.
Les candidats retenus fournissent dossier complet avec croquis, prescriptions techniques, calendrier de réalisation
- 8 Novembre 2024 : date limite de remise des dossiers par les candidats retenus
- Du 12 au 15 novembre 2024 : sélection du candidat retenu par le jury
- Du 18 au 29 novembre 2024 : annonce des résultats et contractualisation avec les artistes
- Novembre 2024 - mars 2025 : réalisation de l'œuvre ;
- Avril 2025 : installation de l'œuvre
- 10 mai 2025 : inauguration officielle de l'œuvre à l'occasion de la journée des mémoires et de réflexion sur la traite, l'esclavage et leurs abolitions

Paiement des œuvres : dans un délai de 30 jours à compter du service fait et à réception de la facture sur la plateforme Chorus. Un bon de commande est réalisé en 2024 lors de la contractualisation et le paiement sera effectué en 2025 à la fin de son installation.

VI – Dossiers à fournir pour les candidats retenus à la 2ème phase de sélection

Les éléments suivants sont attendus :

Dossier administratif :

- Nom et prénom de l'artiste
- Numéro de Sécurité sociale de l'artiste
- Pièce d'identité de l'artiste
- Coordonnées postales, téléphoniques, e-mail
- Dispense de précompte si l'artiste en est dispensé
- Activité de l'artiste
- Numéro de SIRET et code APE
- Date de début et de fin de l'activité
- RIB de l'artiste (doit impérativement être compatible avec l'adresse de l'artiste)
- Assujettissement ou pas de l'artiste à la TVA, si oui indiquer le taux

Dossier artistique :

- Une fiche technique de l'œuvre précisant : dimensions, technique(s) et matériaux utilisés, titre, sujet, contexte de la création ; les conditions optimales de stockage et d'exposition de l'œuvre devront également être mentionnées
- Un texte de présentation de l'œuvre et de la démarche de l'artiste
- Un CV détaillé
- Un devis indiquant le prix de l'œuvre en H.T. et T.T.C.

Les dossiers incomplets ne seront pas examinés.

VII - Sélection des œuvres

Un jury est chargé de la sélection des œuvres.

Il sera constitué des membres suivants :

- L'adjointe au Maire déléguée à la Culture et au Patrimoine, à l'Environnement et au Cadre de vie
- La conseillère municipale, conservatrice honoraire du patrimoine
- La directrice des Affaires culturelles
- La DGA Solidarités
- Une personnalité extérieure reconnue pour son expertise en matière d'art contemporain
- Une personnalité extérieure issue d'une institution reconnue pour son expertise en matière de lutte contre l'esclavage
- Un représentant du Conseil local des Jeunes de la Ville d'Aubervilliers
- Un représentant de la direction des parcs et jardins de Plaine commune